

L'an deux mille vingt-trois, le mardi neuf mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hattenville, se sont réunis à la mairie d'Hattenville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 du code des communes.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2/05/2023

Présents : Jacqueline LANGLOIS, Didier BENARD, Emilie LUCAS, Christophe CAHARD, Julien LANGLOIS, Jessica JORANDON, Marie THEVENOT

Absents excusés : Jean-François MAYER ayant donné pouvoir à Jacqueline LANGLOIS, Michel BOURGOIS ayant donné pouvoir à Emilie LUCAS, Antoine JOUSSE

Absents : Sandie LE BAILLIF, Laurent TENIERE

Secrétaire de séance : Julien LANGLOIS

- 1/ Approbation du procès-verbal du 13 avril 2023
- 2/ Remplacement défibrillateur – Réception des devis
- 3/ Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Bolbec
- 4/ Lignes de trésorerie
- 5/ Informations et questions diverses

1/ Approbation du procès verbal du 13 avril 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Remplacement défibrillateur

Madame l'Adjointe au Maire présente les dossiers dans le cadre du remplacement du défibrillateur devant la mairie et l'éventuelle acquisition d'un équipement pour les vestiaires, (abords stade, aire de jeux). Il s'agit grâce à l'installation de ces outils sur le territoire de la commune de permettre une intervention rapide et efficace avant l'arrivée des pompiers en cas d'arrêt cardiaque.

Elle précise que ces éventuelles acquisitions peuvent être subventionnées par le Conseil Départemental à hauteur de 50 % du montant hors taxe.

La commune reste en attente de certains éléments et mandate Madame THEVENOT pour

travailler sur ce dossier.

3/ Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Bolbec

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- La délibération du 9 février 2023 du conseil municipal de la ville de Bolbec demandant l'adhésion de cette dernière à toutes les compétences du SDE,
- La délibération du comité syndical du SDE du 21 février 2023 acceptant cette adhésion,
- Le projet de statuts du SDE76 modifié en ce sens.

CONSIDÉRANT :

- que la commune de Bolbec ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion de cette commune n'est possible qu'avec l'accord du comité syndical du SDE et de ses communes et établissements adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent du SDE dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération, pour se prononcer à son tour sur l'adhésion de la ville de Bolbec,
- qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de l'adhérent est réputée DÉFAVORABLE),
- que la commune de Bolbec souhaite adhérer pour la totalité de son territoire,
- que la commune de Bolbec souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, ainsi que la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune transfère le produit de la Contribution au Service Public de l'Energie (TCCFE) à partir de son adhésion au SDE, avec un effet fiscal au 1^{er} janvier 2024.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** l'adhésion de la commune de Bolbec

4/ Ligne de trésorerie Crédit Agricole

Mme l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en classe et garderie ont pris du retard et que les acomptes de subventions tardent à être versés. La ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 160 000€ va arriver à échéance le 30/06/2023 et Mme l'Adjointe au Maire propose de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 160 000€ afin de faire face à des décalages ponctuels de trésorerie dans l'attente du versement des subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme l'Adjointe au Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Mme l'Adjointe au Maire et après avoir délibéré décide :

- De contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 160 000 €, utilisable par tirages, pour couvrir les besoins de trésorerie ponctuels pour la commune d'HATTENVILLE.

Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous. :

Montant de la ligne de trésorerie	160 000 €
Taux variable sur index :	Euribor 1 mois moyenne, flooré à 0%
Marge :	1.05 %
Périodicité de la facturation des intérêts :	Mensuelle, intérêts calculés à terme échu
Montant minimum des tirages :	15 000€
Commission d'engagement :	0.10 % soit 160 €
Frais de dossier :	80 €

- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme l'Adjointe au Maire de la commune d'HATTENVILLE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Ligne de trésorerie Caisse d'Epargne

Mme l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en classe et garderie ont pris du retard et que les acomptes de subventions tardent à être versés. La ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 50 000€ va arriver à échéance le 29/05/2023 et Mme l'Adjointe au Maire propose de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 80 000€ afin de faire face à des décalages ponctuels de trésorerie dans l'attente du versement des subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme l'Adjointe au Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Mme l'Adjointe au Maire et après avoir délibéré décide :

- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 80 000 €, utilisable par tirages, pour couvrir les besoins de trésorerie ponctuels pour la commune d'HATTENVILLE.

Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous. :

Montant de la ligne de trésorerie	80 000 €
Durée :	12 mois
Taux d'intérêt :	€str flooré à 0 + marge de 1.54%
Process de traitement automatique :	tirage/crédit d'office et rembst. /débit d'office
Périodicité de la facturation des intérêts :	Mensuelle

Commission d'engagement :	150 €
Commission de non utilisation :	0.25 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
Frais de dossier :	Exonération

- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme l'Adjointe au Maire de la commune d'HATTENVILLE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse d'Epargne et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

5/ Informations et questions diverses

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur la date évoquée pour la fin du chantier des travaux de l'école, une rencontre avec l'architecte est demandée rapidement.

Une réunion le 31 mai prochain est programmée avec la commission urbanisme pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur Bénard a quitté la réunion à 20h50

Les membres du Conseil Municipal interrogent Mme l'Adjointe sur le retour du permis d'Aménager du projet de lotissement route des Chouquets/Chemin d'Equimbosc. Celui-ci est toujours en cours d'instruction par les services de Caux Seine Agglo. L'aménageur n'a pas tenu compte des remarques évoquées lors de la réunion de présentation (stationnement et nombre de lots), les membres du Conseil Municipal sont hostiles au projet en l'état.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h05

L'Adjoint au Maire,
Jacqueline LANGLOIS



Le secrétaire de séance
Julien LANGLOIS

